



No de résolution
ou annotation

Le 13 janvier 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 13 janvier à 19h00, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Sébastien Cloutier - district #2
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

Le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 décembre 2025 ET 18 décembre 2025**
- 4.- **CORRESPONDANCE**
- 5.- **RÈGLEMENTS**
 - 5.1- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 525-26 concernant le stationnement et vignettes temporaires pour les utilisateurs des terrains de pétanques, parc Gravel
 - 5.2- Avis de motion et dépôt du projet / Règlement 526-26 concernant l'adhésion de la Municipalité de Pointe-Calumet au Régime de Retraite constitué par la Loi sur le Régime de Retraite des Élus Municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) pour le Maire seulement
 - 5.3- Adoption / Règlement 524-25 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2026
- 6.- **PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)**
 - 6.1- Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2025
 - 6.2- Surplus affecté à l'équilibre budgétaire pour l'année 2026
 - 6.3- Liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2026 / Approbation et autorisation de paiement
 - 6.4- Frais de représentation / Conseil municipal / Autorisation
 - 6.5- Responsable camp de jour / Poste saisonnier / Engagement
 - 6.6- Club de l'âge d'Or / Demande d'aide financière
 - 6.7- Nomination d'un représentant de la couronne nord au sein du conseil d'administration du réseau de transport métropolitain (exo)
 - 6.8- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes/Cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 / Adoption
 - 6.9- Ouvrages de protection contre les inondations (OPI) / Obligations découlant du Règlement provincial sur les OPI



No de résolution
ou annotation

- 6.10- Travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – André-Soucy, 45e avenue et 48e rue / Soumissions par appel d'offres public / Autorisation
- 6.11- Programmation de travaux no 1 / TECQ (2024-2028) / Adoption
- 6.12- Rénovation de la toiture du centre communautaire Albert-Cousineau / Soumissions par appel d'offres public / Autorisation
- 7.- **RAPPORTS**
- 7.1- Aucun
- 8.- **VARIA**
- 9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
- 10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**
- 11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

26-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 DÉCEMBRE 2025 ET 18 DÉCEMBRE 2025

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE les procès-verbaux des 9 décembre 2025 et 18 décembre 2025, soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CORRESPONDANCE

NIL

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 525-26 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET VIGNETTES TEMPORAIRES POUR LES UTILISATEURS DES TERRAINS DE PÉTANQUES, PARC GRAVEL

Un avis de motion est donné par la conseillère Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement numéro 525-26 concernant le stationnement et vignettes temporaires pour les utilisateurs des terrains de pétanques, parc Gravel.

La conseillère Barbara Legault dépose le projet de règlement concernant le stationnement et vignettes temporaires pour les utilisateurs des terrains de pétanques, parc Gravel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET / RÈGLEMENT 526-26 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (RLRQ, CHAPITRE R-9.3) POUR LE MAIRE SEULEMENT

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement numéro 526-26 concernant l'adhésion de la Municipalité de Pointe-Calumet au Régime de Retraite constitué par la Loi sur le Régime de Retraite des Élus Municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) pour le Maire seulement.

La conseillère Chantal Chartrand dépose le projet de règlement concernant l'adhésion de la Municipalité de Pointe-Calumet au Régime de Retraite constitué par la Loi sur le Régime de Retraite des Élus Municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) pour le Maire seulement.

26-01-004

ADOPTION / RÈGLEMENT 524-25 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 524-25 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2026.

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement numéro 524-25 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2026, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 31 décembre 2025 au montant de 549 305,04 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 décembre 2025 au montant de 1 026 196,16 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-006

SURPLUS AFFECTÉ À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un surplus accumulé non affecté à la fin de l'exercice financier précédent;

ATTENDU la préparation du budget de l'année 2026;

ATTENDU la nécessité d'équilibrer le budget conformément aux dispositions légales applicables;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

D'AFFECTER un montant de 150 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté;

QUE ce montant soit utilisé afin d'équilibrer le budget de l'année 2026;

QUE cette affectation soit inscrite aux livres comptables de la municipalité conformément aux normes en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-007

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 / APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'APPROUVER la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2026 et d'en autoriser le paiement aux activités de fonctionnement.

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-008

FRAIS DE REPRÉSENTATION / CONSEIL MUNICIPAL / AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du Conseil, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent à l'occasion se rendre à des réunions de comités et organismes municipaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces déplacements, les membres du Conseil utilisent leur véhicule personnel;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser, au préalable, le paiement des frais de déplacements, de stationnement ainsi que de repas, des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

D'AUTORISER les dépenses relatives aux déplacements, au stationnement ainsi qu'aux repas des membres du Conseil dans le cadre de leur participation aux séances des organismes, tels que MRC, CRSBP, Régie de traitement des eaux usées et Régie de police du lac des Deux Montagnes, lorsque ces séances ont lieu à l'extérieur du territoire de la Municipalité.

Le remboursement de ces dépenses sera acquitté sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-009

RESPONSABLE CAMP DE JOUR / POSTE SAISONNIER / ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ENGAGER Madame Ariane Frappier, à un poste étudiant, à titre de «Responsable - Camp de Jour», selon la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur, pour quarante (40) heures avant le 12 juin 2026 et quarante (40) heures par semaine pour les dates approximatives suivantes: du 12 juin 2026 au 21 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-010

CLUB DE L'ÂGE D'OR / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme le Club de l'Âge d'Or, dans le but de les soutenir dans leurs efforts à créer différentes activités de façon à ce que les aînés puissent se divertir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COURONNE NORD AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN
(EXO)**

ATTENDU QUE selon la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, ci-après « LRTM »), le Réseau de transport métropolitain (« RTM ») est administré par un conseil d'administration (« CA ») composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités de la couronne nord;

ATTENDU QUE le mandat des membres élus par les municipalités locales de la couronne nord au sein du Conseil d'administration du RTM prendra fin le 31 janvier 2026;

ATTENDU QUE toute vacance au sein du CA du RTM doit être comblée, conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables aux membres à être remplacés;

ATTENDU QUE, aux fins de la désignation des membres du CA du RTM relevant des municipalités locales de la couronne nord, la loi précitée (LRTM) édicte notamment que;

1^o le secrétaire convoque une réunion des maires des municipalités locales de la couronne nord et une réunion des maires des municipalités locales de la couronne sud;

2^o les maires déposent, au début de la réunion, une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom des candidats que le conseil propose en regard des postes concernés;

Il est PROPOSÉ par _____
Et APPUYÉ par _____

D'ENTERINER la candidature de Sonia Fontaine, Maire de Pointe-Calumet, à titre de représentant de la couronne nord au Conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain;

QUE copie authentique de la présente résolution soit transmis à la présidente et au secrétaire du Conseil d'administration du RTM ainsi qu'à la table des préfets et élus de la couronne nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-011

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES/CAHIER DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 / ADOPTION**

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2026 de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, au montant de 733 966 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité au montant de 14 226 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (OPI) /
OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES OPI

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté un règlement d'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet possède des ouvrages de protection contre les inondations ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a débuté depuis quelques mois les études requises par le MELCCFP;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'engage à compléter les études prévues dans le règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations.

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet prendra la responsabilité de son OPI une fois celle-ci reconnue par le MELCCFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-013

TRAVAUX D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE –
ANDRÉ-SOUCY, 45E AVENUE ET 48E RUE / SOUMISSIONS PAR APPEL
D'OFFRES PUBLIC / AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre du projet de travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – André-Soucy, 45e avenue et 48e rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-014

PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO 1 / TECQ (2024-2028) / ADOPTION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Sébastien Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la Municipalité à l'intention de :

- respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences,



No de résolution
ou annotation

pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

- approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre et 15 février inclusivement;
- réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- attester par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux n° 1 approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-01-015

RÉNOVATION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-
COUSINEAU / SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC / AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre du projet de la rénovation de la toiture du centre communautaire Albert-Cousineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

NIL

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

NIL



No de résolution
ou annotation

26-01-016

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

M Bedard: Bonne Année

Mme Chartrand: Feu et Glace

PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 19h16, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SONIA FONTAINE, maire



SAMUEL BLEAU-CARON, directeur général

No de résolution
ou annulation

